

Décision

Générale

colonial

Décision n° 239 24 février 1953

n° 239 24

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 5 du 01/04/1953

Date de publication

24 février 1953

Date du numéro

1 avril 1953

TEXTE INTÉGRAL

Sont engagés en qualité de Commis auxiliaires 6e échelon, pour compter de la date de leur prise de service, et mis à la disposition du Commandant de Cercle de Djibouti pour servir au Tribunal du Charia : MM. Cheik Omar Gouled : Ahmed Kassim Omar.